

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

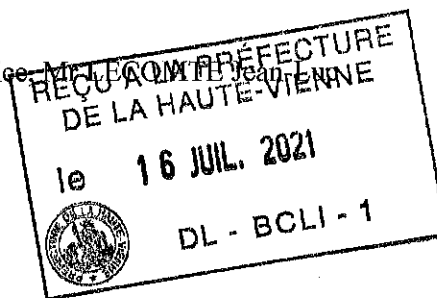
Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le neuf juillet deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du deux juillet deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mr LEONARD Jean

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021

Secrétaire de séance : Mr VERHELST Eduard



Délibération 2021/034 en date du 9 juillet 2021

Etude de la proposition de Contrat de Service de radar Evolis Solution pour le radar pédagogique

Madame le Maire explique aux Conseillers que la commune de Domsps a fait l'acquisition d'un radar pédagogique Elan Cité en 2019. Son contrat de service, jusque-là gratuit pendant la période de garantie, est arrivé à son terme le 02/06/2021.

La société Elan Cité propose maintenant un nouveau Contrat de Service. L'objet de ce contrat est de bénéficier d'une continuité de prestations sous forme d'une couverture complète pour 199€HT/an.

Madame le Maire donne lecture des prestations prévues Elan Cité.

Madame le Maire explique qu'aucune assurance communale ne couvre le radar pédagogique en cas de vandalisme.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de ne pas approuver le Contrat de Service proposé par Elan cité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
En Mairie le 13 Juillet 2021.
Le Maire

